



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021</p>
--

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard - BRENDLE Christelle - COMBRE Rémy - CORTIJO Juan -
FROMM Christine - FURLING Magalie - GUIRA Rita - HILDWEIN Joël – MAYNARD
Marlyse - SCHUBNEL Thierry - SPINDLER Camille

Absent excusé :

Néant

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Compte Administratif – Compte de Gestion 2020
- 3) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière
- 4) Mise à disposition du broyeur de végétaux par la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach
- 5) Acquisition de parcelle
- 6) Alignement de voirie
- 7) Travaux église
- 8) Fermage – changement de gérance
- 9) Acquisition matériel Sapeurs-Pompiers
- 10) Achat d'un défibrillateur
- 11) Divers

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du 16 février 2021 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu précité est approuvé à l'unanimité.

2. Compte Administratif – Compte de Gestion 2020

Le Compte Administratif est présenté par Monsieur HAUMESSER Christian, 1^{er} Adjoint, et se résume en ces termes :

✓ Excédent de fonctionnement	:	299 865,81 €
✓ Excédent d'investissement	:	6 282,59 €
Résultat de clôture 2020	:	306 148,40 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, Monsieur HAUMESSER Christian, 1^{er} Adjoint propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2020
- DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Madame l'Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances Publiques est conforme au Compte Administratif établi par Madame le Maire
- APPROUVE le Compte de Gestion 2020.

3. Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de renouveler le Bureau de l'Association Foncière.

Elle rappelle que le Bureau est composé du Maire de la commune - membre de droit - et de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, désignés pour moitié par la Chambre d'Agriculture d'Alsace et pour moitié par le Conseil Municipal d'Obersaasheim.

Les membres proposés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace sont :

a) Titulaires

- Monsieur ACKERMANN Gérard
- Monsieur STUDER Alexandre
- Monsieur FUCHS Sébastien

b) Suppléants

- Monsieur GEBER Emmanuel
- Monsieur KLEE François

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour ce qui le concerne les membres ci-après :

c) Titulaires

- Monsieur HILDWEIN Joël
- Monsieur FUCHS Christophe
- Monsieur ACKERMANN Stéphane

d) Suppléants

- Monsieur SCHELCHER Jean-Claude
- Monsieur FUCHS Serge

4. Mise à disposition du broyeur de végétaux par la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach met à la disposition des communes membres un broyeur de végétaux lui appartenant.

Le dispositif est gratuit et ouvert à toute commune qui en fait la demande.

Cette mise à disposition permet aux communes d'être autonomes et d'assurer elle-même le broyage des branches lors de l'élagage et de la taille des arbres/arbustes sur les espaces communaux.

Cela réduit considérablement les apports de déchets verts et les allers et retours en déchèterie.

Une petite formation à l'utilisation de ce matériel a lieu avant un premier emprunt. Il est également demandé aux emprunteurs de signer - et de s'engager à respecter - la convention de mise à disposition du broyeur.

La Commune d'Obersaasheim s'est dite intéressée par ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du broyeur de végétaux à intervenir entre la Commune d'Obersaasheim et la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document inhérent à cette décision.

5. Acquisition de parcelle

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite du cimetière et de l'Eglise Saint-Gall, il est nécessaire d'acquérir une petite parcelle de terrain.

Les propriétaires - Consorts GRINGER Anne-Marie - ont donné leur accord pour détacher une petite parcelle de terrain sise rue du 2 Février - section 4, n° 192/41 pour une contenance de 30 centiares, pour permettre l'aménagement d'une rampe.

La valeur du bien a été estimée sur la base de 5000 euros/l'are.

Cette vente sera réglée au moyen d'un acte notarial dont les frais seront à la charge de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de cette acquisition.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une petite parcelle de terrain pour réaliser l'accessibilité extérieure du cimetière et de l'Eglise Saint-Gall pour personnes à mobilité réduite ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHARGE le géomètre Philippe BERNAY de Colmar de la division parcellaire
- DECIDE d'acquérir, moyennant la somme de 1500€ (mille cinq cents euros), une parcelle de 30 centiares en cours de détachement et issue de la parcelle cadastrée à Obersaasheim (68600) - section 4, n° 192/41 - sise rue du 2 Février, appartenant aux Consorts GRINGER Anne-Marie, 1A rue du 2 Février à Obersaasheim
- CHARGE l'office notarial SCP Aurore LUDWIG et Marine GROS de la régularisation de la mutation immobilière
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

6. Alignement de voirie

Le Conseil est informé, qu'en 1980, un bornage pour alignement a été effectué par la commune pour permettre l'accès aux propriétés situées rue des Jardins. Avec la création du lotissement « Les Jardins », il y a lieu d'actualiser ce bornage. A noter, les frais liés au géomètre seront supportés par la commune.

Le Conseil souhaite régulariser la situation après la réalisation du nouveau procès-verbal d'arpentage. Il propose d'indemniser le bien sur la base de 5000 euros/l'are (déduction faite de 28 m² déjà indemnisés en valeur immobilière).

La vente sera réglée au moyen d'un acte authentique de vente en la forme administrative, dont la rédaction et les frais de publication seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention :

- DIT que la commune prendra en charge les frais liés au géomètre
- DECIDE d'indemniser les personnes concernées sur la base de 5 000 euros l'are
- PREND en charge la rédaction et les frais de publication de l'acte authentique de vente
- CHARGE Madame le Maire ou son Représentant de représenter la commune lors de la signature des actes

- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à recevoir et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. Travaux église

Un audit des installations campanaires a été réalisé en septembre dernier par les Ets BODET. Son coût a été pris en charge par le Conseil de Fabrique.

De cet audit, il en ressort la nécessité de procéder au remplacement complet du beffroi et planchers (accès aux cloches insalubre et dangereux, non-conformité du beffroi...). Il s'avère également qu'il y a lieu de remplacer les 4 cadrans du clocher ainsi que le tableau de commande de l'horloge (à l'entrée de la sacristie).

Ces travaux de remplacement sont conséquents. Ils ont été estimés à 72 912,48 euros TTC. Néanmoins, ils ne devraient pas être retardés trop longuement au regard des risques encourus à terme.

Madame le Maire précise que le budget actuel ne permet pas de les mettre en œuvre sans autre financement extérieur. A cet effet, elle propose de solliciter notamment la Communauté Européenne d'Alsace (CEA) et d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Ces aides permettraient d'engager ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe des travaux
- DECIDE de procéder à l'inscription partielle au Budget Primitif 2021 qui sera abondée en fonction des financements futurs
- CHARGE Madame le Maire ou son Représentant de déposer des demandes d'aides financières auprès de différents Organismes
- ADHERE à la Fondation du Patrimoine afin de lancer une souscription publique
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

8. Fermage – changement de gérance

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande faite par Monsieur GEBER Emmanuel suite à la modification des Statuts de la SCEA SER et concernant la parcelle louée à la Commune.

Monsieur GEBER Emmanuel sollicite le changement du nom du Représentant de la partie preneuse du bail à ferme consentie au nom de la SCEA SER - représentée par Monsieur GEBER Roger - sur la parcelle lieu-dit « Kirchenstraessle », numéro 34, section 54, d'une surface de 3ha50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la location de la parcelle lieu-dit « Kirchenstraessle », numéro 34, section 54, d'une surface de 3ha50 au profit de la SCEA SER – représentée par Monsieur GEBER Emmanuel, à compter du 25 mars 2021

- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à établir et à signer un avenant au contrat de bail à ferme avec la SCEA SER, représentée par Monsieur GEBER Emmanuel, avec effet au 25 mars 2021.

9. Acquisition matériel Sapeurs-Pompiers

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Hildwein Joël, Chef de Corps.

Il informe que deux Appareils Respiratoires Isolants (ARI) seraient à remplacer, en raison de leur non-conformité.

Il présente un devis qui s'élève à 2 233,73 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis et charge Madame le Maire ou son Représentant de signer le « Bon pour accord ».

10. Achat d'un défibrillateur

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n° 2018-528 du 28 juin 2018 précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe (DAE), à savoir :

- A partir du 1^{er} janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3
- A partir du 1^{er} janvier 2021, ERP de catégories 4
- A partir du 1^{er} janvier 2022, certains ERP de catégories 5.

L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP.

Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendue la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de cinq minutes.

Il est proposé au Conseil d'installer un défibrillateur sur le mur - côté Est - de la Maison des Associations. Il desservira l'Eglise Saint-Gall, l'atelier communal, la mairie, l'Ecole « Le Vieux Noyer » et la Maison des Associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis proposé par DEFIBTECH d'un montant de 2 280 euros TTC
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)
- DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au Budget Investissement 2021
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

11. Divers

- a) Madame le Maire présente diverses demandes de subventions qu'elle a réceptionnées. Le conseil municipal décide de ne pas y donner de suite favorable.
- b) Madame Brendlé Christelle informe que la quête contre le cancer pourra se programmer jusqu'en septembre 2021. Aucune date n'est fixée à ce jour.
- c) Madame le Maire informe que, concernant la sécurisation de la rue Saint-Gall aux entrées et sorties de l'école, le dossier suit son cours. L'arrêté de circulation a été pris et les panneaux sont en cours de commande.
- d) Madame le Maire informe que concernant le périscolaire, aucune pré inscription n'est possible.
Madame Spindler Camille informe qu'elle s'est renseignée pour un regroupement d'assistantes maternelles dans un local et précise qu'elle se renseignera pour d'autres possibilités concernant la garde d'enfants.
- e) Le Conseil remercie Monsieur Ilhan Zafer pour la fourniture et la mise en œuvre gratuites de bitume à différents endroits de la Commune.
Il remercie également Madame Spindler Camille et Monsieur Lienhard Loïc pour leur aide régulière lors de divers travaux (cours de l'école, voirie communale...).
- f) Madame le Maire informe qu'un administré a planté des arbustes aux abords de sa propriété, sur le domaine public, rue du Stade. Un courrier va lui être adressé afin qu'il procède à leur enlèvement.
- g) Madame le Maire informe que Monsieur Schmitt Dominique, Maire de Heiteren, demande si la Salle Polyvalente d'Obersaasheim sera à nouveau mise à disposition du Centre Aéré lorsque la situation sanitaire le permettra. Le conseil municipal donne son accord.
- h) Madame le Maire informe qu'au cimetière, des branches de l'If s'affaissent sur des tombes. Une taille va être programmée.
- i) Monsieur Combre Rémy informe que suite à la suppression de « Adobe Flash Player », le site internet de la Commune ne fonctionne plus.
Madame Mélaye Angéline précise qu'en 2018 une mise à jour avait été proposée par l'hébergeur Kardham pour un montant de 800 euros. Celle-ci avait été refusée par le Conseil Municipal. Elle est en contact avec la Communauté de Commune pour voir s'il est encore possible d'effectuer cette mise à jour.
- j) Monsieur Combre Rémy informe que l'épicerie est bien implantée dans le village. Cependant Madame Geber Marie aimerait avoir accès à une petite salle annexe pour du dépôt.
Madame le Maire informe que pour l'instant ce n'est pas possible en raison de mises aux normes à effectuer.
- k) Madame Fromm Christine déplore la facturation des ordures ménagères pour l'association des Quilleurs, sachant qu'aucune manifestation n'a eu lieu. La Communauté de Commune Pays Rhin Brisach va être contactée à ce sujet.
- l) Monsieur Cortijo Juan remercie la Commune pour la réfection du trottoir devant sa propriété.
- m) Monsieur Cortijo Juan informe également qu'il y a des arbres morts sur pieds devant le 8 rue du Stade.
- n) Monsieur Combre Rémy demande ce qu'il en est de la taille des arbres. Madame le Maire l'informe avoir pris contact avec Monsieur Kury Guy à ce sujet.

Monsieur Combre Rémy nomme un Administré de la Commune qui s'y connaît également en taille des arbres.

- o) Monsieur Haumesser Christian informe que l'aspect esthétique du sentier du Fort a été fortement dégradé suite à la coupe de bois. Monsieur Brendlé Marius demande s'il ne faudrait pas le retirer du lot de l'Office National des Forêts.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20 h 50.

Obersaasheim, le 6 avril 2021

Le Maire,

Marie-Laure GEBER

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 25 mars 2021

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Compte Administratif – Compte de Gestion 2020
- 3) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière
- 4) Mise à disposition du broyeur de végétaux par la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach
- 5) Acquisition de parcelle
- 6) Alignement de voirie
- 7) Travaux église
- 8) Fermage – changement de gérance
- 9) Acquisition matériel Sapeurs-Pompiers
- 10) Achat d'un défibrillateur
- 11) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

